

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

2.1

Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques.

MISSION TRANSVERSALE

« Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée »

La plateforme régionale radicalisation – polarisation

Organisée six fois par an, la plateforme régionale radicalisation-polarisation réunit les représentant-e-s et référents thématiques des zones et communes bruxelloises (ou autres représentant-e-s désigné-e-s par les communes) ainsi que les services du Directeur Coordinateur de Bruxelles.

L'organisation de cette plateforme vise essentiellement la mesure **2.1** en ce sens qu'elle offre un espace de formation multidisciplinaire, d'échange de bonnes pratiques et de discussions entre les praticiens locaux (commune/police) et des expert-e-s ainsi qu'un lieu de d'information et de relais des besoins concernant les outils existants ou à développer;

Plusieurs spécialistes fédéraux et communautaires mais aussi des expert-e-s, chercheur-se-s et acteurs de terrain y sont conviés pour enrichir les échanges au gré de présentations thématiques (polarisation, extrême droite, extrême gauche, emprise sectaire...) ou fonctionnelles (le cadre légal des CSIL, l'accompagnement des justiciables, les outils développés par le secteur associatif...).

2.2

Soutenir l'élaboration des initiatives et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique.

2.4

Le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyen-ne-s, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyen-ne-s, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyen-ne-s.

2.5

Assurer une prise en charge et un relai adaptés des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation, auteurs et victimes potentiels, avec une attention particulière aux groupes cibles vulnérables.

2.6

Optimiser les actions locales par un système de coordination de projets. Une attention spécifique sera portée dans ce cadre aux violences à l'encontre des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours.

2.7

Travailler au développement de procédures d'évaluation et de plainte accessibles afin que les citoyen-ne-s puissent facilement évaluer le travail des services de police (notamment en ligne) et déposer plainte pour des interventions de police qu'ils jugent non justifiées ou disproportionnées.

2.8

Produire une image affinée des phénomènes dans leur résonance bruxelloise et mettre des analyses

thématiques à disposition des autorités locales afin de permettre des mesures adaptées et équilibrées.

ACTION PARTENAIRE

Le Plan d'Action Radicalisme (Plan R)

Piloté par l'OCAM, le Plan R a pour objectif de réduire la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme au sein de la société. Il exige une approche multidisciplinaire couvrant les dimensions préventive, curative et répressive et une approche multi-institutionnelle dans laquelle les interventions de tous les acteurs locaux, régionaux, communautaires et fédéraux doivent être harmonisées. Les différents niveaux de pouvoir sont représentés dans les structures de travail du plan R, au sein desquelles la concertation, la coopération, la coordination et la confiance entre tous les partenaires sont essentielles.

Le Plan R est coordonné par la Taskforce nationale (TFN) qui définit les orientations stratégiques et réunit les services fédéraux, communautaires et régionaux en charge de la sécurité et de la prévention. Au niveau national, des groupes de travail thématiques sont mis en place.

Au niveau local, les Taskforces locales appréhendent le volet sécuritaire de la radicalisation, de l'extrémisme et du terrorisme tandis que les CSIL-R se consacrent aux volets préventif et curatif des phénomènes.

Les actions développées dans le cadre du Plan R répondent également à plusieurs des mesures développées dans le PGSP. Elles se traduisent aussi par une collaboration régulière entre l'OCAM et BPS.

① Le Plan R contribue ainsi au développement et à l'organisation de formations visant à soutenir les acteurs clés des Taskforce locales et des CSIL-R.

② et ④ Au sein du Plan R, le Groupe de travail Communication apporte un soutien à la coordination et à la promotion des campagnes et actions de sensibilisation visant à prévenir la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme.

⑤ Au sein du Plan R, les CSIL-R sont les structures du niveau local chargées de prévenir la radicalisation problématique. Elles visent à assurer le suivi individualisé des personnes concernées et de leur offrir, le cas échéant, un accompagnement.

⑧ Les analyses stratégiques sur les phénomènes de radicalisation, d'extrémisme et de terrorisme sont transmises, dans le respect de leur degré de classification et du principe du besoin d'en connaître, directement mais aussi par le biais de la Plateforme régionale aux partenaires de prévention et de sécurité bruxellois. Elles contribuent à affiner l'image des phénomènes et à informer les partenaires du Plan R.